

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 7 juin 2022 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc Rouvier, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

**Absents représentés** : Y. MICHEL par M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS - JC. ARAGON par L. GASC - M. PEREZ par G. REQUENA - W. BIGNON par D. CUPOLI - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - J. GROSSO par A. ZAKHARY

**Absents** : JD. POUSSIER - JF. MARY - C. BASTIDE

**7. Budget supplémentaire 2022 Marseillan Locations (Annexe 7)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil Municipal, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la présente séance concernant l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif et l'affectation de résultat de l'exercice 2021,

Par délibération du Conseil Municipal de la même séance, le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable public ont été approuvés et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire proposé ci-après :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté » 116 020,14 €  
Recette compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 124 433,64 €

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 116 247,77 €

La proposition de Budget supplémentaire sur l'exercice 2022, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2021 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2022.

Il s'équilibre comme suit :

<b>Section investissement.....</b>	<b>184 436,41 €</b>
<b>Section d'exploitation.....</b>	<b>116 247,77 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le 16/06/2022

**SLOW**

ID : 034-213401508-20220607-DEL22\_06\_07\_07-DE

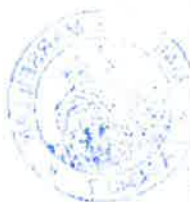
**M4 BUDGET ANNEXE MARSEILLAN LOCATIONS**

**SECTION D'EXPLOITATION**

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 000,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		200,00	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES		14 700,00	
022	DEPENSES IMPREVUES		10 000,00	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			116 247,77
		TOTAL OPERATIONS REELLES	34 900,00	116 247,77
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		76 347,77	0,00
042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		5 000,00	
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	81 347,77	0,00
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	116 247,77	116 247,77

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			124 433,64
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			-21 345,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		60 002,77	
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		116 020,14	
	RESTE A REALISER		8 413,50	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		8 413,50	0,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	184 436,41	103 088,64
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	76 347,77
040	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			5 000,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	81 347,77
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	184 436,41	184 436,41



Par conséquent, il vous est proposé :

**D'adopter** le budget supplémentaire sur l'exercice 2022, concernant le Budget annexe Marseillan Locations détaillé ci-dessus,

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de la conseillère municipale

**DELIBERE**

**A LA MAJORITE**

**(Pour 24, Contre 2)**

**Adopte** le budget supplémentaire sur l'exercice 2022, concernant le Budget annexe Marseillan Locations détaillé ci-dessus,

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc Rouvier**

